



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Réseau d'acteurs des

**Grandes Échappées
Vosgiennes**

Randonnée itinérante

SOMMAIRE

Préambule PAGE 1

Les enjeux et les objectifs PAGE 2

Un socle de valeurs communes PAGE 3

Les prérequis pour s'engager PAGE 4

Les engagements PAGE 5 À 6

Les recommandations PAGE 7 À 8

Conclusion PAGE 9

Mon engagement PAGE 10

Préambule



Depuis plusieurs années, le monde du tourisme et ses tendances de consommation évoluent, offrant aux territoires de nouvelles opportunités de développement plus durable, permettant la valorisation de leurs richesses et spécificités. Parmi les activités de pleine nature en pleine essor, la randonnée itinérante occupe une place de premier choix.

Conscient de cette opportunité et du potentiel offert par le territoire des Vosges, le Pays de la Déodatie et ses partenaires ont engagé en 2019 une démarche de développement touristique autour de trois itinéraires de randonnée pédestre sur le territoire, balisés en GR® de Pays depuis 2014.

Sur la base d'un diagnostic préalable, la constitution d'un réseau d'acteurs est apparue comme la meilleure solution permettant de développer cette pratique touristique sur le territoire. De par la diversité d'acteurs concernée par la randonnée itinérante, il est en effet essentiel qu'un travail collectif soit accompli pour construire une offre itinérante de qualité, répondant aux attentes des randonneurs et uniforme le long des itinéraires. Le réseau des Grandes Échappées Vosgiennes, ou GEV, est née de ce constat.

Bien qu'ayant pour objectif initial le développement des GR® de Pays déjà en place sur le territoire, ce projet pourra ensuite progressivement se déployer sur d'autres créneaux de l'itinérance, comme par exemple l'itinérance équestre, en VTT, en vélo de route ou encore en raquettes et ski de fond.

Cette charte d'engagement est le résultat d'un travail collectif réalisé avec les différents acteurs mobilisés et impliqués dans le réseau des Grandes Échappées Vosgiennes. Son contenu reflète leur volonté d'acter leur engagement pour contribuer au développement touristique durable du territoire en s'appuyant sur la randonnée itinérante.

**« Tout seul on va plus vite,
ensemble, on va plus loin. »**

Les enjeux et les OBJECTIFS

La charte permet de constituer un socle commun au réseau des Grandes Échappées Vosgiennes, autour d'objectifs et de valeurs partagées. Elle offre aux acteurs mobilisés un cadre de référence permettant d'acter leur engagement et de bénéficier des retombées positives offertes par la démarche.

- 1** **Développer des relations collaboratives solides** entre les membres pour garantir une cohésion entre les acteurs du territoire, contribuant à l'attractivité de l'offre touristique du territoire.
- 2** **Cultiver une culture de l'accueil commune** permettant d'offrir aux randonneurs itinérants un accueil de qualité, uniforme le long des itinéraires et répondant à leurs attentes.
- 3** **Encourager le développement de pratiques touristiques plus respectueuses** permettant de valoriser le territoire et ses richesses patrimoniales tout en contribuant à leur préservation.
- 4** **Disposer d'un outil commun de promotion** permettant de développer la visibilité du territoire et de l'activité des acteurs signataires.
- 5** **Encourager les bonnes pratiques favorables à un développement durable** du territoire en incitant les membres à inscrire leur activité dans une démarche de progrès.
- 6** **Inciter à la mutualisation entre les membres** au travers d'apports positifs mutuels, d'échanges de connaissances et de partages de compétences et de moyens.

Un socle de VALEURS

La charte a été construite en prenant en compte les spécificités et attentes des différents acteurs mobilisés, et propose de s'appuyer sur un socle de valeurs communes permettant de définir l'état d'esprit de la démarche et l'adhésion des membres signataires.

Un réseau de partage et d'entraide

La vocation première d'un collectif d'acteurs est de pouvoir nouer des liens solides pour qu'une solidarité entre eux s'installe durablement. La mutualisation des connaissances et compétences de chacun au service du projet et des membres du réseau est essentielle pour permettre d'avancer en ce sens.



Une relation de confiance et de respect

La confiance représente la valeur incontournable à partager entre les signataires de la charte qui s'engagent dans une démarche de réseau. Une cohésion générale dans l'offre itinérante ne pourra être garantie de façon pérenne sans que les membres entretiennent des relations partenariales soudées. Le respect figure bien sûr comme une valeur essentielle pour garantir cette continuité.



Un esprit de tolérance, d'équité et de complémentarité

Pour que le réseau puisse se développer, il est primordial qu'un climat de tolérance soit instauré, tant entre les membres que vis-à-vis des randonneurs itinérants. De par la diversité de leurs offres et activités le long des itinéraires, les acteurs doivent en outre travailler dans un esprit de complémentarité pour garantir des retombées équitables.



Une ambiance conviviale, chaleureuse et bienveillante

Les relations entre les membres du réseau se doivent de respecter cette ligne directrice de convivialité pour garantir de bonnes relations partenariales et un travail collectif efficace. De même, l'accueil offert aux randonneurs se doit de refléter l'hospitalité vosgienne : un accueil de qualité, humain et personnalisé en fonction des publics reçus.

LES PRÉREQUIS

pour s'engager dans le réseau



Pour pouvoir rejoindre le réseau des Grandes Échappées Vosgiennes et être signataire de cette charte d'engagement, les acteurs doivent remplir certains prérequis, pouvant parfois être spécifiques en fonction de la catégorie d'acteurs concernée.

- Exercer une activité qui pourrait bénéficier des retombées positives générées par le réseau et par l'activité touristique autour des itinéraires de La Ligne Bleue des Vosges ;
- Avoir une activité directement implantée sur le territoire des GEV, ou bien une activité implantée sur un autre territoire mais intervenant sur le secteur ;
- Pour les acteurs dont l'activité est en contact direct avec la clientèle de randonneurs itinérants, se situer à moins de 6 km à pied d'un itinéraire ou d'une étape. Au-delà, l'acteur doit être en mesure de proposer une solution de transport complémentaire jusqu'au lieu de son activité ;
- Pour les prestations d'hébergements, accepter les séjours d'une nuitée ;
- Pour les acteurs proposant des visites, animations, offres de séjours et d'accompagnement, proposer au moins une prestation le long de l'un des itinéraires des Grandes Échappées Vosgiennes.



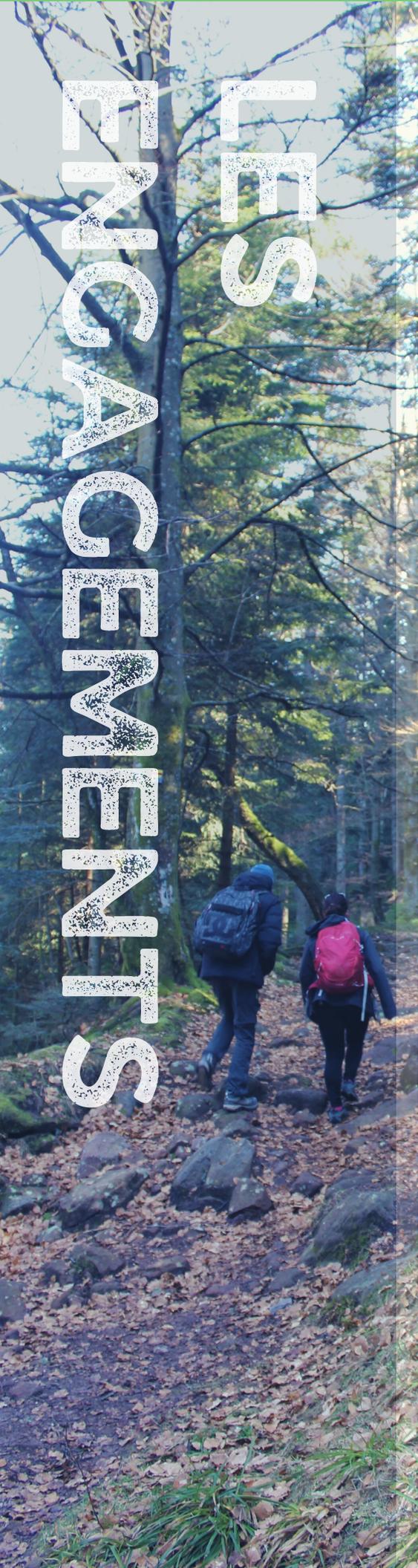
LES ENGAGEMENTS

En signant cette charte d'engagement, les membres acceptent de respecter un certain nombre d'engagements communs à tous, garantissant au réseau sa pérennité et son efficacité. Ces engagements sont valables pour toutes catégories d'acteurs confondus.

A travers la signature de cette charte, les acteurs s'engagent, pour une **période de 3 ans**, à ...

S'investir dans le réseau...

- * **Adhérer et respecter les objectifs et valeurs** de la charte d'engagement ;
- * **Travailler dans une logique de réseau** entre les différents acteurs en favorisant les relations et partages entre membres du réseau ;
- * **Participer au minimum à deux rencontres** du réseau chaque année ;
- * **Contribuer aux actions mises en œuvre** par le réseau, dans la mesure du possible et en fonction de ses disponibilités ;
- * **Répondre aux sollicitations** du réseau pour garantir une mise en œuvre efficace des actions et éviter d'entraver le développement de la démarche.
- * **Tenir informé le réseau** des évolutions et changements inhérents à son activité et faire le nécessaire pour garantir la diffusion via le réseau d'informations fiables.



LES ENGAGEMENTS

... pour une offre de qualité

* Être le relais positif de l'offre autour des itinéraires des Grandes Échappées Vosgiennes sur ses propres supports de communication et de diffusion ;

* Offrir un accueil de qualité et adapté aux randonneurs en déployant au maximum les services et prestations attendus par cette clientèle pendant leur séjour ;

* Être l'ambassadeur du territoire et de sa richesse patrimoniale. Ce point implique de se former par le biais du réseau à un niveau de connaissance commun pour être en mesure de renseigner correctement les randonneurs itinérants sur :

- Les itinéraires des GEV et la pratique de la randonnée pédestre en général.
- Le territoire, son histoire, les points d'intérêt, patrimoines, savoir-faire locaux, activités ou encore lieux de visite se trouvant le long ou à proximité directe à pied des itinéraires.
- Les informations pratiques, commerces, services de proximité, etc.

* S'inscrire dans une démarche d'amélioration progressive pour un développement durable de son activité, en développant et adoptant des pratiques respectueuses du territoire, de son environnement et de ses habitants.

En complément des engagements généraux de la charte, applicables à tous, on retrouve une série de préconisations plus spécifiques à certaines catégories d'acteurs.

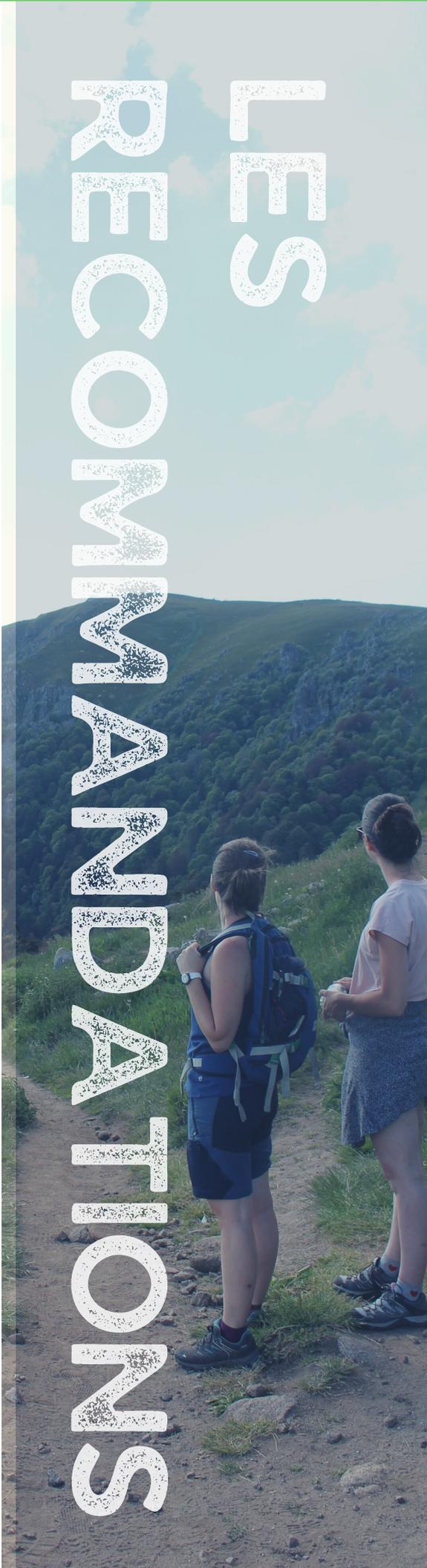
Hébergements

- * **Proposer une solution de restauration** pour le petit-déjeuner, le pique-nique et le dîner (qu'il s'agisse d'un service propre ou réalisé en partenariat avec un autre acteur) ;
- * **Proposer une solution de transport des bagages** (qu'il s'agisse d'un service propre ou réalisé en partenariat avec un autre acteur) ;
- * **Proposer une solution alternative d'hébergement** aux randonneurs en cas d'indisponibilité, en priorisant le recours à un autre membre du réseau ;
- * **Valoriser les produits et savoir-faire locaux** et préférer le recours à des circuits-courts pour l'approvisionnement.

Restaurants et traiteurs

- * **Proposer des repas adaptés aux randonneurs**, qui soient équilibrés et suffisamment complets pour la pratique sportive ;
- * **Valoriser les produits et savoir-faire locaux** et préférer le recours à des **circuits-courts** pour l'approvisionnement.

LES RECOMMANDATIONS



Accompagnateurs en montagne et voyagistes

- * Garantir un accompagnement à taille humaine pour assurer une prestation de qualité ;
- * Choisir en priorité des membres du réseau pour construire ses prestations d'accompagnement et séjours (hébergements, activités complémentaires, visites guidées, restaurants...);
- * Proposer une solution alternative d'accompagnement aux randonneurs en cas d'indisponibilité, en priorisant le recours à un autre accompagnateur en montagne membre du réseau.

Prestataires Activités, loisirs, visites...

- * Offrir la possibilité aux randonneurs d'entreposer leurs affaires en sécurité et à l'abri le temps de l'activité ou de la visite.

Acteurs publics

- * Favoriser le développement de services et équipements dédiés aux randonneurs itinérants ;
- * Encourager l'implantation et le maintien d'activités touristiques sur son territoire d'intervention.
- * Soutenir la promotion et diffusion des itinéraires des Grandes Échappées Vosgiennes mais aussi des actions et produits touristiques développés autour de ces derniers.

LES RECOMMANDATIONS

Conclusion



La charte d'engagement présentée dans ce document se veut évolutive du fait des perspectives de développement que présente la démarche. Les membres signataires seront le cas échéant sollicités pour donner leur accord avant de procéder à la modification définitive.

D'autre part, le réseau peut décider d'exclure un membre signataire qui ne respecterait pas suffisamment ses engagements et irait à l'encontre des objectifs et valeurs du réseau des Grandes Échappées Vosgiennes.



La « Structuration d'un réseau d'acteurs autour des GR® de Pays » est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

MON ENGAGEMENT

L'ÉTABLISSEMENT _____

REPRÉSENTÉ PAR M./MME. _____

TYPE D'ACTIVITÉ _____

**Adhère à la charte d'engagement du réseau des
Grandes Échappées Vosgiennes.**

JE M'ENGAGE À :

1. M'investir dans la réalisation des objectifs fixés ;
2. Respecter les valeurs du réseau ;
3. Remplir les engagements de la charte ;
4. M'efforcer de suivre les recommandations proposées.

PAR CET ENGAGEMENT, JE POURRAIS :

- Bénéficier des retombées positives offertes par les actions du réseau des GEV ;
- Valoriser mon établissement au travers de la communication réalisée par le réseau.

Fait à _____ le _____

Signature